

**Groupe AXA**

# Les Brèves du SY.N.P.A.-F.O.

SYNDICAT NATIONAL DES PRODUCTEURS D'ASSURANCES ET DE CAPITALISATION C.G.T. - FORCE OUVRIÈRE

## Élections : Un refrain bien connu !

**N**ouvelle lune, nouvelles échéances électorales et donc nouveaux habits d'apparat. C'est donc parés des attributs guerriers, que nos camarades des autres organisations syndicales abordent les échéances à venir.

L'imminence des élections, engendre, comme c'est la coutume, une résurgence de velléités syndicales. Par syndicales, nous entendons bien sûr faire ressortir le caractère revendicatif, élément indissociable du syndicalisme originel !

Telles les saisons, les pourtant abonnés absents du syndicalisme revendicatif libre et indépendant, nous ressortent leurs verbiages de circonstance !

Oh bien sûr, du haut de leurs incorrigibles manies, ils esquissent de justifier l'injustifiable, ils rappellent que les accords signés étaient bons, mais que ce sont les applications faites par l'employeur qui ont altéré le contenu de ces accords.

Mais les faits sont les faits, et à l'heure des bilans, il faut bien établir le constat. Un constat sans appel !

S'il s'agit, comme ils le prétendent d'une mauvaise application, alors que font-ils dans les commissions de suivi ou de concertation ?

Si l'application n'est pas conforme à l'accord, les syndicats signataires n'ont-ils pas la capacité de dénoncer leurs signatures !

**Bien sûr qu'elles le peuvent ! Alors pourquoi ne l'ont-elles pas fait ?**

### Le SYNPA-FO ne signe rien ?

**E**ffectivement, alors qu'il est fortement attaché à la pratique contractuelle, le SYNPA-FO n'a pas signé d'accord ces dernières années. Pourquoi ?

Tout d'abord la question pose, en elle-même, un problème. Elle peut laisser entendre que l'activité d'un syndicat se mesure à l'aune du nombre d'accords signés. Si tel est le cas, on est en droit de s'interroger : à partir de combien d'accords signés est-on un « bon syndicat » ? Comme on le voit cette question n'a pas grand sens.

Mise en avant souvent par la direction d'Axa et ses stipendiés, telle une partie de la hiérarchie, cette question a pour objectif, en plus de tenter de dénigrer notre syndicat, de masquer l'essentiel. **Un accord se signe, en fonction de son contenu et non pas en fonction d'un « quota » fixé par Axa pour « Gagner la préférence de la direction ».**

### **Et puis interrogeons-nous !**

Depuis des années, quel accord le SYNPA-FO aurait-il dû signer ?

À cette question, la direction, ses affidés et tous nos détracteurs, n'apportent pas de réponse. Pourquoi ?

Parce que tous les accords proposés depuis des années entérinent des reculs sociaux.

➤ Aurions-nous dû signer l'accord

sur la réforme du réseau « S » de 1998 qui a entraîné la perte de milliers d'emplois et la réduction des rémunérations ?

- Aurions-nous dû signer la réforme « phénix », qui a, notamment, augmenté d'une manière conséquente le nombre de salariés payés au SMIC ?
- Aurions-nous dû signer la fermeture de la Caisse de Retraite chapeau de l'UAP ?
- Aurions-nous dû signer des accords salariaux entraînant une perte de pouvoir d'achat ?

La liste serait longue des accords réducteurs (en fait tous sans exception) de droits sociaux.

Pour sa part, et contrairement aux autres syndicats, le SYNPA-FO publie intégralement tous les accords et les analyse. Il explicite clairement ses positions et les motive. Cette pratique permet à chaque salarié de se faire une opinion de l'accord, même différente de celle du SYNPA-FO. C'est notre conception de la démocratie et du respect du mandat.

**Mais nous pouvons nous tromper. Aussi, si on nous montre un seul accord qui n'entraîne pas un recul et/ou ne remet pas en cause l'indépendance syndicale, le SYNPA-FO est prêt à le ratifier sur le champ.**

**Le SYNPA-FO considère qu'un syndicat qui brade les droits sociaux existants se met dans l'impossibilité d'en conquérir de nouveau.**

Il y a vraiment des mystères que nous aimerions percer ! Du syndicat constructif en passant par le syndicat responsable pour terminer par les syndicats pragmatiques, voire ultra pragmatiques, le constat est là :

L'année 2005 a été fatale à plus de 600 commerciaux. En l'espace de quelques années, le salaire des EB est tombé de 27 700€ à 22 800€ ! Les conditions de travail se sont détériorées de façon significative.

L'augmentation des carburants est restée à la charge des commerciaux, les possesseurs de véhicules de fonction se voient refacturer des kilomètres pourtant réalisés dans le cadre de leur activité professionnelle.

Certains, les mêmes d'ailleurs, disent de nous, que nous sommes contre tout. Oui, nous sommes contre tout ce qui nuit à l'intérêt des salariés. Le constat accablant, relevé ci-dessus, justifie nos craintes de l'époque et les raisons pour lesquelles nous nous étions opposés fermement aux différents accords et notamment à **l'accord PHENIX, véritable laminoir à commerciaux.**

Notre conception de l'action syndicale peut leur paraître basique, à l'image de notre dernière initiative en défense des intérêts des commerciaux. Mais qu'on le veuille ou non, elle n'en

demeure pas moins fidèle, en tous points à la tradition syndicale, où seuls les intérêts des salariés sont au centre de nos préoccupations.

Cette démarche a le mérite, dans le paysage syndical de démontrer d'une certaine façon qui fait quoi, et pour qui ! Le succès considérable rencontré lors de cette action ou plus de 850 signataires ont manifesté leur mécontentement apporte de sérieuses indications pour opérer la distinction entre ceux, qui sont plus à l'aise dans les salons de la direction et ceux, qui, comme nous, ont tenu ces derniers mois plus de deux cents réunions en province afin de vous rencontrer. Et c'est de ces échanges, qu'est né en majeure partie le cahier revendicatif que nous avons adressé au président de la FFSA.

**Ça, ce n'est, ni une illusion, ni une**

**simple déclaration d'intentions, juste une action militante !**

C'est dans le prolongement de cette action que nous sommes allés le 14 mars à 15 heures, avec de nombreux signataires, remettre les signatures et chercher les réponses à nos revendications.

Celles et ceux qui souhaitent s'associer à notre action sont bien évidemment les bienvenus

Les syndicats constructifs, responsables ou encore pragmatiques ou en passe de le devenir pourront eux aussi se joindre, **tels des Combattants de la dernière heure**, au mouvement de défense des commerciaux.

Vaut mieux tard que jamais ! **Et avec le réveil des élections qui vient de sonner, qui sait ?**

## LE 6 AVRIL VOTEZ ET FAÎTES VOTER FORCE OUVRIÈRE

### Délégation FFSA : « Un résultat exceptionnel » !

C'est par ces mots que LAEDRICH, éminent représentant de la FFSA, a qualifié le recueil des 850 signatures que nous avons obtenu dans le cadre de l'appel adressé au président de la FFSA.

Rarement dans ces circonstances, les mots n'ont eu une telle portée ! Sans doute abasourdi, par le résultat et la détermination de notre action, le sieur LAEDRICH, sur le seuil de son bel édifice a semblé vaciller, incrédule ! Malgré tout les écueils qui se sont dressés autour de notre action, nous étions là et bien là !

Après avoir refusé de nous recevoir le 08 mars, pour nous renvoyer au 14, ils n'ont pas hésité devant autant de détermination à annuler, à la dernière minute, la commission paritaire (sous couvert de motifs fallacieux) à laquelle ils nous avaient renvoyé.

Et quoi d'autre que la peur a pu les inciter à procéder de la sorte !

Notre délégation, contre vents et marées avait fière allure. Conséquence et variée, composée de salariés, de syndiqués, non syndiqués, de militants d'origines différentes, venant des AGF, de la SUISSE, du GPA, du GAN, d'AXA, de Marseille, de Strasbourg, de Brest, de Lille, de Grenoble, des jeunes, des moins jeunes, des camarades de la CGT, de la CFDT et de FO, venus ensemble, dans l'unité pour chercher les réponses aux revendications formulées à Gérard de la MARTINIERE président de la FFSA

La Conférence de Défense de la Profession, initiatrice de cette action, ne peut nourrir qu'un seul regret. En effet, à plusieurs reprises et jusqu'au dernier moment, nous avons invité les fédérations syndicales à se joindre au mouvement, en vain ! **Alors que les militants des dites fédérations aspirent à l'unité, les fédérations elles, pour des raisons qui nous échappent, non seulement, n'ont pas jugé utile de se joindre au mouvement, et encore moins de répondre à nos invitations, à croire qu'elles ne semblent pas être concernées par les préoccupations salariales des commerciaux.**

Et pourtant, qui peut rester insensible, à la situation des producteurs ? Qui peut nier les difficultés quotidiennes auxquelles nous sommes confrontés ? Qui peut occulter la galère dans laquelle se trouvent les commerciaux des PFAC ? Qui ?

Nous réitérons, une fois encore, notre invitation, à ce que les directions des autres organisations syndicales se joignent au mouvement, pour qu'ensemble, dans l'unité, nous fassions aboutir les revendications des salariés !

Si l'unité syndicale se réalisait, nous pourrions être des milliers devant la FFSA, et ce n'est pas un LAEDRICH incrédule que nous trouverions, mais une fédération patronale « K.O. debout » et par la même occasion, une chance inouïe d'obtenir satisfaction.

Ce qui est certain, c'est que nous avons franchi indéniablement un palier. Le 14 mars, la fédération patronale, n'a pas eu d'autres alternatives que de nous

recevoir. La peur au ventre, les mines déconfites, au point d'admettre que « **les 850 signatures sont un résultat exceptionnel !** »

Et c'est une délégation composée, à l'image de sa diversité, qui a été reçue. Elle a rappelé l'ensemble de ses revendications :

- La réelle application du SMIC
- Un fixe mensuel non amortissable :
  - ⇒ 1600 € pour les E.B.
  - ⇒ 1800 € pour les E.I.
- Un commissionnement à taux plein à partir du 1<sup>er</sup> € de production,
- La négociation du taux de commissionnement par catégorie de produit au niveau de la branche,
- Le remboursement des frais réels...

Tous les participants se sont exprimés, pour dire combien la situation ne pouvait perdurer, dire que des besoins mêmes les plus élémentaires ne peuvent être aujourd'hui assouvis.

Un mélange de colère, d'indignation et de détermination est sorti des échanges.

La délégation patronale par la voix de LAEDRICH, s'est dite attentive à nos préoccupations, mais qu'en quelque sorte son pouvoir était limité quant aux revendications formulées.

Nous n'avons pas manqué, bien sûr de lui rappeler qu'elle avait les moyens et la capacité d'orienter les choix des entreprises qui y sont adhérentes.

Inquiet, peu sûr, comme groggy, LAEDRICH en rappelant qu'il ne pouvait accorder la primeur des propositions patronales qu'à la commission paritaire à venir, la FFSA a néanmoins laissé entrevoir, sans donner de garanties notamment en matière de paiement de SMIC, que des modifications importantes au niveau des RMA allaient intervenir.

En toute état de cause, la FFSA nous a demandé de patienter quelques jours, jusqu'à la prochaine commission paritaire. **NOUS Y SERONS.**

En attendant, une délégation permanente a été créée afin de maintenir et continuer le mouvement né de l'appel du 12 octobre dernier. Si, vous aussi vous souhaitez vous associer à notre action, n'hésitez pas ! Rejoignez nous !

## Les CRC des PFAC sont à bout ! La Direction considère que « C'est pas grave » !

**E**n janvier dernier, nous écrivions « CRC, les parents pauvres d'AXA ! ».

L'avenant du 18 janvier dernier signé par la CGC, l'UDPA, la CFTC et la CFDT, n'aura pas, comme chacun sait, vocation à améliorer la triste et déplorable situation dans laquelle l'accord initial, les a plongés !

Ce sont des CRC atterrés, déboussolés, que nous avons rencontré le 15 mars sur la PFAC de Drouot à l'occasion de la visite de l'Inspecteur du Travail que nous avons sollicité par courrier en date du 21 février 2006.

Force est de constater qu'il y a de quoi !

Alors que la situation nécessite une réaction d'urgence, dans l'unité, afin d'éradiquer des conditions déplorables qui n'ont que trop duré, ces derniers ont le sentiment d'être complètement abandonnés.

### Ont-ils tort de penser cela ?

**Malheureusement, non !**

On reproche parfois à Force Ouvrière, ça et là, d'être un syndicat « obsolète », arc bouté sur la défense des droits.

Mais qui peut dire aujourd'hui que notre conception du syndicalisme, reposant, c'est vrai, sur les fondements du

mouvement ouvrier, n'est pas la seule voie capable de créer le rapport de force afin de faire entendre et de faire aboutir les revendications des salariés !

Il est temps et grand temps de se donner, ensemble, les moyens d'agir efficacement

**C'est pourquoi, nous lançons un appel solennel, à l'ensemble des organisations syndicales, à s'unir pour mettre un terme à la situation inacceptable dans laquelle les commerciaux se trouvent.**

Vu la gravité de la situation, qui pourrait comprendre que cela ne se fasse pas !

Nous le répétons :

**Les CRC des PFAC n'en peuvent plus, ils n'ont qu'une idée en tête : PARTIR ! Tellement ils en ont marre !**

Rester insensible à une telle situation, ne serait-il pas assimilable à de la non assistance à salariés en danger ?

Ils sont à l'agonie ! Nos dernières visites et interventions sur les plates-formes ne laissent pas de place au doute.

Ils en ont assez de gagner un salaire de misère, assez d'être pris pour des pantins. D'aller sur le terrain, ils ne le

souhaitent pas, de n'avoir aucune perspective d'avenir ils le déplorent, et de s'entendre de dire ,« **Ce n'est pas grave** » à longueur de journée, lorsqu'ils font état de l'ensemble des difficultés auxquelles ils sont confrontés, ils en ont ras la casquette !

Heureusement, les choses ne sont pas figées, à l'instar de ce qui s'est passé sur la plate forme de PESSAC ; où les salariés, appuyés par Force Ouvrière, ont obtenu satisfaction en recevant la prime promise alors ,qu'initialement la direction se refusait à la verser. **Cet exemple ne montre il pas qu'il est possible de gagner ?**

Les événements de PESSAC, ne sont qu'un début. La détermination de CRC de Wasquehal ou de ceux de Drouot, sont les signes annonciateurs que les choses sont en train de changer.

C'est d'ailleurs, en accord avec ces derniers, que nous lançons la signature d'une pétition destinée à François PIERSON. Pour dire et revendiquer les points suivants.

« Monsieur le directeur,

Nous, **Chargés de Relation Clientèle** sur plates formes, vous informons que la situation dans laquelle nous nous trouvons n'est plus tolérable. Notre situation exige des

mesures concrètes et immédiates.

*En effet, vous ne pouvez ignorer que nous sommes la catégorie de votre personnel la moins bien rémunérée, et ce, malgré un travail reconnu comme étant d'une grande qualité, et une qualification dans la plupart des cas, d'excellent niveau.*

*Il ne nous paraît pas inutile de vous rappeler, que dans le cadre de « votre grand projet d'entreprise », vous avez affirmé avoir la prétention, de devenir « l'employeur préféré ».*

*Nous vous demandons, par conséquent de mettre, dans les plus brefs délais, en adéquation les faits aux mots !*

C'est pourquoi nous vous demandons :

- Le rattachement à la convention collective des administratifs de 1992
- Que la classification qui nous est applicable soit celle de la **classe 4**
- Le choix de rester sur la plate-forme

*L'ouverture de négociations nous semble s'imposer. Nous ne pouvons imaginer un seul instant, que notre démarche qui se veut progressiste vous laisse aphone et atone.*

| Nom | Prénom | Plate forme | Signature |
|-----|--------|-------------|-----------|
|     |        |             |           |
|     |        |             |           |
|     |        |             |           |
|     |        |             |           |
|     |        |             |           |
|     |        |             |           |
|     |        |             |           |
|     |        |             |           |

## LE 6 AVRIL VOTEZ ET FAÎTES VOTER FORCE OUVRIÈRE

### BULLETIN D'ADHÉSION OU DE RENOUVELLEMENT

Adhésion ☐

Renouvellement ☐

### COTISATIONS MINIMALES 2006

E.I. : 145€

E.B. : 120€

Retraités : 80 €

NOM ..... Prénom .....

Adresse .....

Compagnie : ..... Réseau : ..... Statut : .....

☎ ..... Email (personnel) .....

Fait à ..... le .....

Reçu Fiscal OUI ☐ NON ☐

(signature)

Adresser votre bulletin accompagné de 4 étiquettes et d'un chèque libellé à l'ordre du SY.N.P.A. - F.O. à  
**Patrice DITTIÈRE ☒ 11 rue Adèle Considère 49320 BRISSAC QUINCÉ**